



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 20 Octobre 2017

PRESENTS :

Ligue : **Messieurs BONIT - BOULET – CARRIE – GAZE – LACAN – RICO – VALCROZE.**

District de l'Aude : **Messieurs DRIF – MIRAMOND – PETROSINO – ROMAGNOLE**

District du Gard : **Messieurs LUGUEL – ROMAGNOLE**

District de la Lozère : **Messieurs FERRERE - ROUJON**

District de l'Hérault : **Messieurs BOUZEREAU – TOTA**

District des PO : **Monsieur BLANCHET**

ABSENTS EXCUSES :

District du Gard : **Messieurs CARIAT – TREBILLON**

District de la Lozère : **Monsieur LEROY**

District de l'Hérault : **Monsieur PREUX**

District des PO : **Messieurs RICHARD - SIMON**



APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.



Le Président Délégué salue et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

- ◆ Il confirme que le règlement des Terrains de la Ligue de Football d'Occitanie envoyé aux Districts prend effet pour la saison 2018/2019.
- ◆ Il fait le point sur le clôturé de l'ensemble sportif, celle-ci doit être résistante avec une hauteur interdisant le franchissement (concerne le Niveau « 4 »)
- ◆ Il demande aux Districts les Référénts « FUTSAL » restent le mêmes (oui)
- ◆ Il explique à nouveau, à partir de 2 cas, pourquoi certains NNI sont modifiés par la CFTIS :
 - ⇒ Avant la modification, les 2 dernières composantes sont attribuées à l'installation sportive la plus ancienne
 - ⇒ Après la modification, ces 2 dernières composantes sont attribuées à l'installation sportive accueillante l'équipe évoluant au plus haut niveau
 - ⇒ ex : CARCASSONNE : Jean Claude MAZET – le NNI devient 11 069 01 01 donc inversion des 2 NNI
 - NIMES : MARCEL ROUVIERE (SYE) idem – Le NNI 30 189 04 01 – Le 30 189 04 04 n'existe plus.
 - ⇒ La CRTIS – Secteur Languedoc Roussillon a eu l'occasion, lors de la visite de Monsieur BERLY le 28/09/2017 concernant la Coupe du Monde Féminine de lui demander une explication : Ces changements sont effectués à l'inter-saison par la CFTIS ; Aux CRTIS de contrôler ceux-ci (à l'origine ces modifications de NNI devaient être effectuées par les ligues).

COUPE DU MONDE FEMININES 2019 :

Une délégation FIFA / FFF est venu contrôler l'installation sportives (vestiaires et pelouses) susceptibles d'accueillir les entraînements des équipes désignées

Les collectivités ont reçu un cahier des charges et des que ces installations sportives seront retenues une commission de sécurité se déplacera

Les Terrain visités sont :

PEROLS - Stade MARIUS VITOU
LATTES – Complexe Sportif ROGER ANDRIEU
ST JEAN DE VEDAS – Stade ETIENNE VIDAL 1
CASTELNAU LE LEZ – Complexe JEAN FOURNIER 1
LE CRES – Stade JACQUES ROBERT

♦ Le Président Délégué parle ensuite de la réunion secteur LR et MP qui s'est tenue le 18/09/2017 à MONTPELLIER :
Structure – Fonctionnement – Lettres types...

✓ *Lettre type : une réunion de travail – Secteur Languedoc Roussillon – a eu lieu afin d'harmoniser les dites lettres. Celles-ci sont au secrétariat afin d'être mis en place*

♦ Ensuite, il signale que pour la saison 2017/2018 un bilan des activités de la CRTIS d'OCCITANIE devra, peut-être, être mis en place.

♦ Le Président Délégué et 2 membres CRTIS Secteur Languedoc Roussillon sont invités à l'Assemblée Générale CRTIS / CDTIS le mardi 28 novembre 2017 à CASTELMAUROU

SITUATION des DOSSIERS

A la CFTIS (proposition)

District de l'AUDE :

CONQUES SUR ORBIEL – Classement niveau « 4 »

District du GARD :

NIMES COSTIERE 1 – Eclairage niveau « E2 »

NIMES JEAN BOUIN : Eclairage niveau « E4 »

District de la LOZERE (DDFL) :

BANASSAC – Eclairage niveau « E5 »

ST CHELY D'APCHER - Stade MUNICIPAL : Eclairage niveau « E4 »

District de l'HERAULT :

AGDE – Stade SANGUIN 2 – Classement niveau « Foot a 11 SYE »

MONTPELLIER : LA MOSSON 2 – Classement niveau « 6 SYE »

PEROLS : SUD DE France – Classement niveau « FUTSAL 11 »

VILLENEUVE LES MAGUELONE : Salle de la HALLE de SPORT – Classement niveau « FUTSAL 1 »

PEROLS : SUD DE France – Eclairage – Niveau « E FUTSAL 1 »

VILLENEUVE LES MAGUELONE : Eclairage - Niveau « E FUTSAL 2 »

CASTELNAU LE LEZ : Stade FOURNIER 2 – Eclairage niveau « E5 »

District des PO :

CABESTANY : Complexe Sportif NELSON MANDELA – Classement niveau « FUTSAL 1 »

CABESTANY : Complexe Sportif NELSON MANDELA – Eclairage niveau « E FUTSAL 2 »

CANET ERN ROUSSILLON : Stade MICHEL 1 – Eclairage niveau « E3 »

En instance CRTIS :

NIMES : Stade STANISLAS – Confirmation de classement

UZES : Stade PAUTEX – Eclairage (dossier en cours CFTIS)

PAROLE AUX DISTRICTS

District de l'AUDE :

CARCASSONNE – MAZET (CRTIS)

PALAJA - Changement de NNI – Complexe Sportif 1 devient 2 et vice versa avec changement de NNI

CASTELNAUDARY – Eclairage à effectuer

District GARD :

BOUILLARGUES – Changement de la clôture

NIMES – Eclairage LA BASTIDE à faire CRTIS

MARGUERITTES (Pelouse) faire classement (CDTIS) - niveau « 5 »

ROCHFORD DU GARD

SALINDRES (gazonné)

VERGEZE (niveau 5) à faire

District de la LOZERE (DDFL)

FLORAC – Confirmation de classement à faire

LANGOGNE – Stade de CHOISINET – à faire

District de l'HERAULT :

Eclairage – BEZIERS (SAUCLIERE 1) / SETE (LOUIS MICHEL)

Les contrôles seront effectués par la CRTIS

5 Dossiers sont à la CRTIS :

MONTPELLIER (J BEAL) - JACOU - SETE (LIDO) – SETE (LA PEYRADE) : Confirmation de classement à faire

Eclairage à faire : ST ANDRE DE SANGONIS – MONTARNAUD – MONTPELLIER (MALLA – GRAMMONT 11) – BAILLARGUES (BAMBUCK 2) – LATTES (COURTOUJOURS) – MONTAGNAC – BEDARIEUX (1 ET 2) – FRONTIGNAN (1 ET 2) – SETE (BAYROU) – MAUGUIO 1

District des PO :

LE SOLER (CDTIS) à voir

ECLAIRAGES : ST NAZAIRE – LE BOULOU (1 – 2 et 3) – PRADES (Plaine 2) – PERPIGNAN (J LAFFON et ST ASSICLE) – THUIR (à effectuer)

DIVERS

Jean Claude LACAN (Monsieur Sécurité) concernant le 8^{ième} tour de la Coupe de France, a contacté les clubs des matches :

FABREGUES / RODEZ

CANET EN ROUSSILLON / AJACCIO

Fin de la réunion : 16H45

Prochaine réunion le 22 janvier 2018 à 14H30

Le Secrétaire,